

**Département des Côtes d'Armor**

***Commune de BROONS***



**Procès-verbal du Conseil Municipal  
du mardi 12 juin 2018**

## Sommaire

**12/06/18 - 1 – Travaux et aménagements – Présentation du projet d'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent.**

**12/06/18 - 2 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2018.**

**12/06/18 - 3 – Organisation municipale – Tirage au sort d'électeurs de la commune en vue de l'établissement d'une liste préparatoire, débouchant sur une liste définitive de jurés de la Cour d'Assises des Côtes-d'Armor, pour l'année 2019.**

**12/06/18 - 4 – Organisation municipale – Convention de mise à disposition de personnel technique de la ville de Broons au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Broons et à l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Michel Lamarche : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer les documents.**

**12/06/18 - 5 – Finances communales – Proposition de répartition des subventions aux associations diverses pour l'année 2018.**

**12/06/18 - 6 – Finances communales – Décision modificative au budget principal.**

**12/06/18 - 7 – Finances communales – Fixation des tarifs, pour l'année scolaire 2018-2019, de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.**

**12/06/18 - 8 – Finances communales – Fixation des tarifs, pour l'année 2019, du bâtiment de convivialité et de la salle des fêtes.**

**12/06/18 - 9 – Finances communales – Présentation du bilan financier 2017 du Comité de Gestion du Foyer Rural.**

**12/06/18 - 10 – Travaux et aménagements – Réflexion sur un bâtiment technique pour la construction des chars du carnaval de Broons.**

**12/06/18 - 11 – Travaux et aménagements – Approbation du projet d'éclairage public des abords du bâtiment de convivialité (plan d'eau).**

**12/06/18 - 12 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.**

**12/06/18 - 13 – Affaires foncières – Cession d'un terrain cadastré section ZB numéro 56, sis La Ville Bougault.**

**12/06/18 - 14 – Affaires foncières – Cession d'une bande de terrain, sise impasse Louis Rochefort.**

**12/06/18 - 15 – Affaires foncières – Changement de la numérotation des biens immobiliers cadastrés section AC numéros 173 et 175 (rue de Paris).**

**12/06/18 - 16 – Eau et Assainissement – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017.**

**12/06/18 - 17 – Questions diverses.**

Département des Côtes d'Armor  
Commune de BROONS

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

Mardi 12 juin 2018

Le mardi douze juin deux mille dix-huit, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Maison des Associations de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, Mme Céline ENGEL, M. Serge ROUXEL, Mme Marie Yvonne PRÉAUCHAT, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Valérie BRIEUC (arrivée à 19h40), M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON, M. Cédric LANDEMAINE.

Absents : M. Roger HERVÉ (pouvoir à M. Jean-Paul DUVAL), Mme Rachelle BOUTROUELLE (pouvoir à M. Cédric LANDEMAINE).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

**12/06/18 - 1 – Travaux et aménagements – Présentation du projet d'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune avait signé avec le cabinet INFRACONCEPT de Cesson-Sévigné (35), représenté par son gérant, Monsieur Norbert VERITE, un contrat d'étude de maîtrise d'œuvre.

Il remercie les élus de la commission Travaux qui ont œuvré pour proposer un projet alternatif à l'existant.

*Madame BRIEUC rejoint la séance.*

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur VERITE, lequel présente son avant-projet d'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent.

Le maître d'œuvre expose aux élus les trois objectifs à atteindre dans ce projet global :

1. La sécurité routière (grâce à des dispositifs permettant de réduire la vitesse des véhicules) et le déplacement des piétons et des cyclistes.
2. L'embellissement de l'ensemble à aménager, notamment de la Place du Docteur Laurent.

### 3. L'accessibilité.

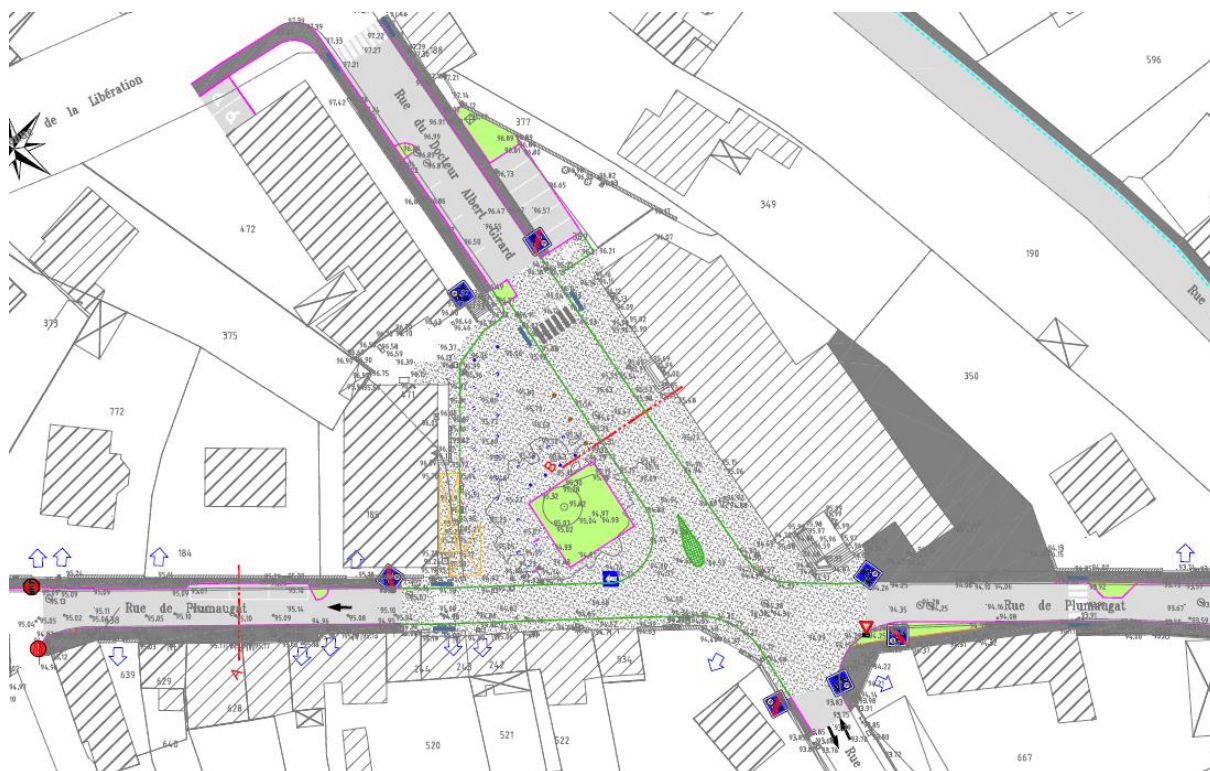
Il détaille alors, les différents éléments de l'aménagement.

**Tout d'abord**, concernant le secteur de la Place du Docteur Laurent, il est prévu de la traiter avec un plateau sans bordure et avec un seul revêtement en béton désactivé.

Le seul marqueur de la Place sera l'arbre existant, auquel il faut donner de l'espace au sol pour respirer et éviter les problèmes racinaires actuels sur la voirie.

L'ensemble du stationnement sera réalisé avec des clous de voirie et du mobilier urbain amovible pour faciliter l'organisation de manifestations.

L'objectif est de ne pas marquer les voies de circulation pour réduire la vitesse des véhicules et symboliser la Place.



Messieurs MIRIEL et RAMARÉ souhaitent que le sens unique de la rue de Plumaugat ne commence qu'à l'angle du bâtiment « Crédit Agricole ».

Les élus approuvent cette demande.

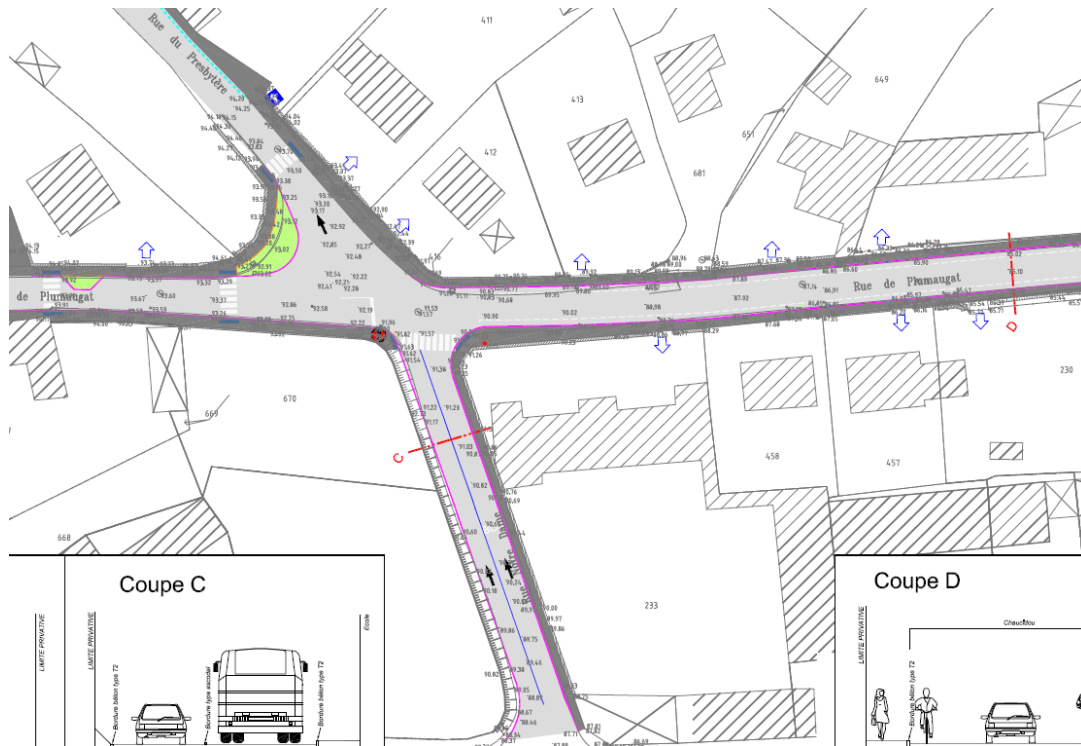
Messieurs BOUILLON et KERRIEN demandent si l'absence de bordures de trottoirs ne va pas engendrer du stationnement sauvage le long de la salle des fêtes.

En outre, Monsieur KERRIEN s'interroge sur la sécurité des piétons.

Madame VILSALMON et Monsieur le Maire indiquent qu'il peut être posé du mobilier amovible le long de la salle des fêtes pour sécuriser les piétons et éviter le stationnement sauvage : une alternance de barrières et de potelets.

**Ensuite**, concernant le secteur du collège Notre Dame, il est prévu d'instaurer une double voie à sens unique (avec séparateur), l'une pour les cars scolaires, l'autre, pour les véhicules.

Pour permettre une meilleure visibilité pour les véhicules sortant de la rue du collège et pour réduire la vitesse des véhicules dans la descente de la rue de Plumaugat, un « STOP » sera implanté.



Les élus municipaux estiment qu'il faut prévoir du stationnement pour les parents qui vont chercher leurs enfants au collège.

Une solution consisterait à mettre un sens unique sur une partie de la rue de Plumaugat, entre la Place du Docteur Laurent et la rue du Docteur Albert Girard. Ainsi, plusieurs places de stationnement pourraient être installées.

Madame BARBÉ considère que cette solution sécuriserait davantage les abords de la salle des fêtes car les véhicules en provenance de Plumaugat devraient emprunter la rue Docteur Albert Girard.

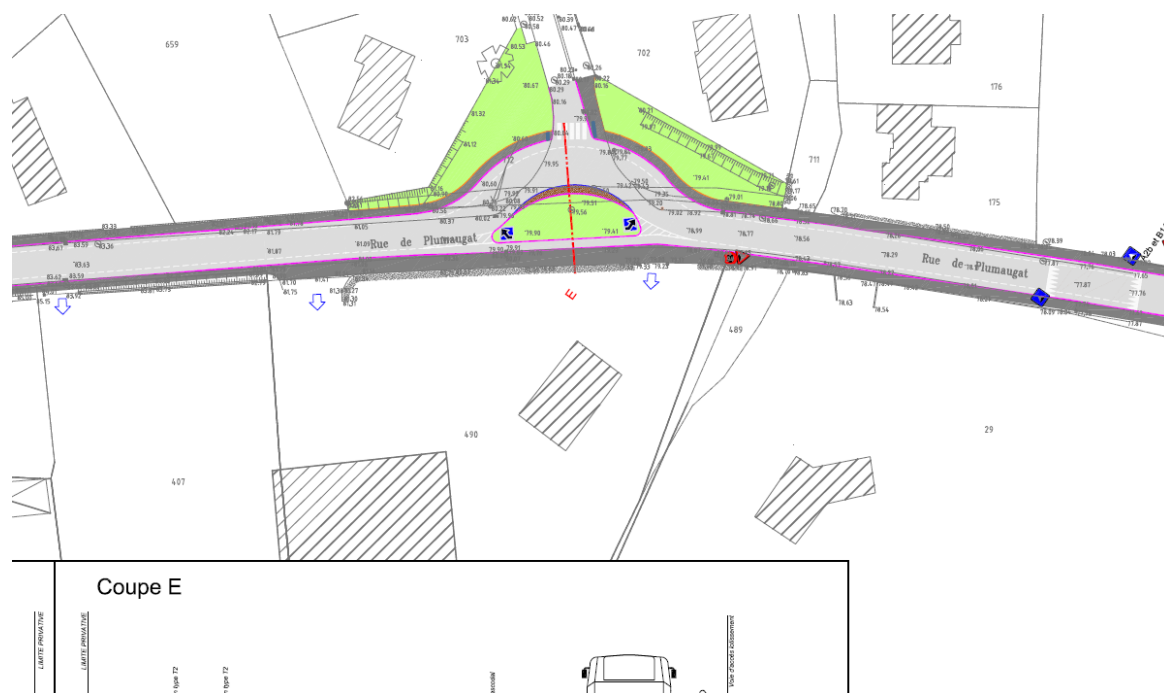
Cependant, Monsieur le Maire va faire réaliser un test avec une semi-remorque pour vérifier si le carrefour de la rue Docteur Albert Girard et l'avenue de la Libération est bien calibré pour la giration des véhicules.

Si tel n'était pas le cas, une autre solution devra être trouvée pour implanter des places de stationnement aux abords du collège.

**Enfin**, concernant le secteur de la rue des Iris, le carrefour va être aménagé pour réduire la vitesse des véhicules.

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'espace foncier pour réaliser un aménagement permettant d'améliorer la sécurité routière et piétonne.

En revanche, il convient de travailler ce dispositif en partenariat avec le département, compétent sur la bande de roulement.



En conclusion de son intervention, Monsieur VERITE estime le coût global des travaux à environ 575 000 euros HT.

Monsieur RAMARÉ considère la piste cyclable proposée non sécurisante pour les vélos, à la différence des voies douces réalisées par la commune.

Monsieur VERITE précise que la voie n'est pas assez large pour faire une piste cyclable entièrement sécurisée. Cet aménagement correspond à un « chaucidou ». L'ensemble de la voie a une largeur de 6,20 m, avec deux pistes cyclables de 1 m de large. Les véhicules peuvent rouler sur la piste cyclable en respectant le code de la route. L'objectif est de matérialiser un espace dédié aux cyclistes pour mieux les protéger.

Monsieur KERRIEN souhaite que le maître d'œuvre prévoit des évacuations des eaux pluviales efficaces, afin de ne pas avoir le même problème rencontré dans le bas de la rue de la Barrière.

Monsieur BOUILLON demande s'il est prévu de remplacer les bordures béton à proximité du bâtiment de La Poste.

Monsieur le Maire approuve le remplacement de ces bordures qui sont cassées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **CHARGE** le maître d'œuvre d'amender l'avant-projet en tenant compte des suggestions et observations formulées.

**12/06/18 - 2 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2018.**

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**12/06/18 - 3 – Organisation municipale – Tirage au sort d'électeurs de la commune en vue de l'établissement d'une liste préparatoire, débouchant sur une liste définitive de jurés de la Cour d'Assises des Côtes-d'Armor, pour l'année 2019.**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 avril 2018 fixant le nombre de jurés au jury d'assises 2019, Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort, en public, de six noms de personnes physiques, nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1996, en vue de constituer la liste préparatoire, à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Les personnes ci-dessous ont été désignées par tirage au sort, réalisé par Mme BRIEUC et M. KERRIEN :

- Monsieur Paulo César SILVA, né le 09/10/1976.
- Madame Céline ANGOUJARD, née le 04/10/1984.
- Madame Gwénola BANCTEL, épouse BERHAULT, née le 22/05/1968.
- Monsieur Jérôme AUFRAY, né le 05/01/1976.
- Madame Allissia LAHAYE, née le 20/10/1984.
- Madame Eugénie BUART, épouse LABBE, née le 08/02/1923.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** d'avertir les six personnes concernées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette liste au Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc.

**12/06/18 - 4 – Organisation municipale – Convention de mise à disposition de personnel technique de la ville de Broons au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Broons et à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Michel Lamarche : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer les documents.**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune met à disposition de l'EHPAD et du CCAS des agents techniques communaux.

A la demande de la trésorière, il convient de régulariser cette pratique par l'établissement d'une convention de mise à disposition.

Considérant ces éléments, il est donc proposé :

- D'approuver la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre la commune, le CCAS et l'EHPAD Michel Lamarche.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre la commune, le CCAS et l'EHPAD Michel Lamarche.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**12/06/18 - 5 – Finances communales – Proposition de répartition des subventions aux associations diverses pour l'année 2018.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances, pour présenter la proposition de la commission en charge des finances.

Celui-ci rappelle que, lors du vote du budget, un crédit global de 48 000 € avait été prévu pour les subventions. Il explique aussi que la Commission Finances s'est réunie pour répartir l'enveloppe attribuée aux associations (à l'exception des associations sportives).

Il détaille ensuite la proposition de répartition par ladite Commission, faite à l'unanimité des membres, à l'aide d'un tableau présenté en séance.

Au vu de cette proposition, 7 030 € sont répartis entre 18 associations ayant bénéficié d'une subvention au cours des dernières années, 525 € sont réservés aux organismes d'enseignement et de formation, 7 500 € sont provisionnés pour répondre aux demandes de subventions particulières pour 2018 ; enfin, 4 000 € sont consacrés aux voyages scolaires et 12 945 € à des subventions exceptionnelles qui pourraient être attribuées ultérieurement.

Concernant la demande de subvention de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Énergies Renouvelables (SCIC EnR) du Pays de Rance, Monsieur KERRIEN indique qu'elle concerne la construction d'un bâtiment exemplaire, vitrine des activités de la coopérative, entreprise territoriale de l'économie sociale et solidaire.

Un lien Internet va être envoyé à chaque conseiller afin d'étudier ce dossier.

La décision d'octroi ou non de subvention à la SCIC EnR sera donc revue à une séance ultérieure du Conseil Municipal.

Concernant l'association KIWANIS, Monsieur GUITTON précise que les actions de l'association sont destinées principalement en faveur des enfants défavorisés.

Elle collecte ses fonds lors de l'organisation de la manifestation des joutes nautiques sur la Rance, à Dinan, en juillet.

Broons participe depuis de nombreuses années et, l'année dernière, l'équipe engagée a remporté un prix.

Madame BOTREL indique que, cette année, quatre jeunes enfants défavorisés de Broons ont pu bénéficier d'un baptême de l'air grâce à l'association.



Concernant l'association « Les Amis de la Résidence Michel Lamarche », Madame BOTREL rappelle que l'objectif de l'association est d'apporter un confort de vie supplémentaire aux résidents, notamment, par la création d'une épicerie ou l'acquisition de jeux...

Monsieur BOUILLON demande si l'association continue à récupérer les journaux.

Madame BOTREL confirme que cette dernière poursuit la récupération de la presse afin de bénéficier d'une ressource supplémentaire et de contribuer au tri sélectif.

Par ailleurs, chaque personne peut déposer ses journaux à l'entrée de l'EHAPD.

Considérant ces éléments,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **FIXE** comme suit la répartition des subventions aux associations et organismes de droit privé pour 2018.

<b>Associations et organismes ayant bénéficié d'une subvention au cours des dernières années</b>	
ADMR de Broons	250,00
Alcool Assistance La Croix d'Or Broons	200,00
APE Ecoles Publiques de Broöns	2 042,00
APEL Saint Joseph	1 158,00
Ass° Anciens Combattants 39-45-APG-FFI-Indochine Broöns	250,00
Ass° pour la Protection Civile BROONS-CAULNES	250,00
Ass° pour le Don du Sang Bénévole du Pays de Du Guesclin	100,00
Ass° Sportive du Collège Notre-Dame - UGSEL	170,00
Cant'on Trotte	200,00
Comice Agricole du Canton de BROONS	1 390,00
Fanfare de Plumaugat « La Flèche »	130,00
Kiwanis	100,00
La Prévention routière St-Brieuc	40,00
Le Souvenir Français de Broöns	100,00
Les Restaurants du Cœur St-Brieuc	200,00
Secours Populaire Français Dinan	100,00
Association D'Organisation de Manifestations (ADOM)	150,00
Association "Les Amis de la Résidence Michel Lamarche"	200,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 030,00</b>

<b>Organismes d'enseignement et de formation</b>	
Association des diplômés Meilleurs Ouvriers de France	25,00
Bâtiment CFA Côtes d'Armor PLERIN	75,00
Bâtiment CFA Ile-et-Vilaine SAINT-GRÉGOIRE	25,00

Chambre des Métiers Côtes d'Armor (Ploufragan et Aucaleuc)	275,00
CCI Bretagne Ouest BREST	25,00
IME les Vallées DINAN	50,00
MFR - Maison Familiale Rurale Montauban	25,00
MFR - Maison Familiale Rurale Plérin	25,00
<b>TOTAL</b>	<b>525,00</b>

<b>Demandes de subventions particulières</b>	
Comité des Fêtes - feu d'artifice	4 500,00
Comité des fêtes (carnaval location salle des fêtes)	1 000,00
ACMCB	1 000,00
ADOM – Fun Together	500,00
JA'ANIME - manifestation "Terre Attitude" - 25/26 août 2018	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 500,00</b>

Subventions voyages scolaires	4 000,00
Subventions exceptionnelles	12 945,00

### **12/06/18 - 6 – Finances communales – Décision modificative au budget principal.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Afin de prendre en compte le renouvellement du contrat de maintenance de Segilog, il convient de prendre une décision modificative au budget principal. En conséquence, il est proposé de passer les écritures suivantes :

#### **Budget principal - Section Investissement – Dépenses :**

- Chapitre 20 – immobilisation incorporelles : + 500,00 €
- Chapitre 23 - Opération 67 - complexe immobilier de l'ancien collègue : - 500,00 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal, telle que présentée ci-dessus.

### **12/06/18 - 7 – Finances communales – Fixation des tarifs, pour l'année scolaire 2018-2019, de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

### **1°) Accueil périscolaire :**

Celui-ci indique que l'instauration d'une tarification en fonction des revenus des familles est préconisée par la Caisse d'Allocations Familiales qui en fait une condition au versement des aides destinées, par elle, aux collectivités (contrat enfance jeunesse, et prestation de service ordinaire). En juin 2013, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une tarification en fonction des revenus.

Il a fixé les tarifs horaires (toute demi-heure commencée étant due) de l'accueil périscolaire en suivant les tranches de quotients familiaux (calculés en fonction des données transmises par les parents et selon la méthode préconisée par la CAF).

Monsieur le Maire rappelle que les services périscolaires sont facultatifs et qu'ils représentent un coût significatif pour la collectivité.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** de maintenir une tarification en fonction des revenus.
- **FIXE**, pour l'année scolaire 2018-2019, les tarifs horaires (toute demi-heure commencée étant due) de l'accueil périscolaire en suivant les tranches de quotients familiaux (calculés en fonction des données transmises par les parents et selon la méthode préconisée par la CAF) ci-après détaillées :

QF	< 512	entre 512 et 607	entre 608 et 677	entre 678 et 1138	> 1139
Tarif horaire	0,76 €	1,18 €	1,43€	1,84 €	2,03 €

### **2°) Restaurant scolaire :**

Monsieur KERRIEN présente le tableau reproduit ci-après.

La commune s'efforce de trouver des approvisionnements de denrées alimentaires en circuit court auprès de producteurs locaux ou régionaux.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

Tarif du repas	Année scolaire 2018-2019
Repas pour enfant en maternelle domicilié à Broons et dans les communes qui payent les frais de scolarité.	3,20 €
Pour un enfant en maternelle non domicilié à Broons	3,60 €
Pour un enfant en élémentaire domicilié à Broons et dans les communes qui payent les frais de scolarité.	3,60 €

Pour un enfant en élémentaire non domicilié à Broons	4,00 €
Personnel extérieur aux services municipaux	Application du barème URSSAF (4,80 € pour 2018)

### **3°) Transport des enfants vers l'accueil de loisirs le mercredi midi :**

La commune a mis en place ce service avec pour prestataire, l'entreprise MARCHIX.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** de maintenir le tarif du service comme suit :

Tarif	Année scolaire 2018-2019
Transport des enfants vers l'accueil de loisirs le mercredi midi	2,50 €

### **12/06/18 - 8 – Finances communales – Fixation des tarifs, pour l'année 2019, du bâtiment de convivialité et de la salle des fêtes.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Celui-ci indique qu'il convient de fixer les tarifs de location des salles pour 2019 car les réservations commencent à être enregistrées.

Il présente ensuite, point par point, un tableau récapitulatif des propositions qui sont faites au Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **FIXE** comme suit les tarifs communaux, en euros, applicables en 2019 :

1 - Tarifs de location du bâtiment de convivialité (la Planchette)	2019
Demandeurs de Broons – 1 jour	250
Demandeurs du canton de Broons – 1 jour	300
Demandeurs extérieurs – 1 jour	400
Forfait 2 jours	Tarif de la journée + 50 €
Apéritif ou Vin d'honneur (de 12h à 15h)*	100
<b>Période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars</b>	
Demandeurs de Broons – 1 jour	125
Demandeurs du canton de Broons – 1 jour	150
Demandeurs extérieurs – 1 jour	200
<b>Caution*</b>	1 000

\* : Quel que soit le lieu de résidence du demandeur.

<b>2 - Tarifs de location du Foyer Rural</b>	<b>2019</b>
<b>1 - Assemblée Générale + danse</b>	150
<b>Concours de belote</b>	120
<b>2 - Thé dansant, buffet et banquet associations – lotos</b>	
•Associations de Broons	260
•Association du canton de Broons	360
•Associations extérieures	500
<b>3 – Galas et théâtres (sans utilisation de la cuisine)</b>	
•2 salles avec rideaux et sono	220
•Associations extérieures	400
•Gala extérieur avec repas	520
<b>Deux fois dans l'année, la salle sera mise à disposition gratuitement pour les écoles primaires de Broons</b>	
<b>50% de réduction pour les associations dont le but est d'aider les écoles de Broons</b>	
<b>4 – Mariage et repas familial ou autre</b>	
•Habitant la commune de Broons	300
•Extérieur à la commune de Broons	500
•Petite salle (inférieur à 70 personnes)	150
<b>2ème jour (sans nettoyage entre les 2, remise de 50%)</b>	
<b>5 – Banquets ou buffets pour entreprises</b>	450
<b>6 - Location Grande salle des fêtes pour réunion normale</b>	
•Associations de Broons	60
•Associations extérieures de Broons	80
•Entreprises	100
Si la réunion dure toute la journée sans chauffage,	150
Si la réunion dure toute la journée avec chauffage.	200
<b>7 - Location Grande salle pour réunion toute la journée</b>	
•Sans chauffage	150
•Avec chauffage	200
<b>8 – Location Petite salle des fêtes ou Maison des Associations hors associations de Broons</b>	
•réunion normale (vin d'honneur, apéritif)	35
•journée sans chauffage	50
•journée avec chauffage	75
<b>9 – Obsèques civiles</b>	
•Location de la salle des fêtes	50
<b>10 – Divers</b>	
•Utilisation régulière de la grande salle sans chauffage (l'heure)	8
•Utilisation régulière de la grande salle avec chauffage (l'heure)	20
•Location de table hors salle (hors associations de Broons)	4
•Location de chaises hors salle (hors associations de Broons)	0,5
•Location percolateur + tasses	25

<b>11 – Caution</b>	1 000
<b>12 – Tarif en cas d'annulation (si date vacante)</b>	25% du coût de la location
<b>Toute dégradation et nettoyage supplémentaire seront à charge de l'emprunteur. Les heures de rendez-vous sont à respecter</b>	

### **12/06/18 - 9 – Finances communales – Présentation du bilan financier 2017 du Comité de Gestion du Foyer Rural.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier présente le bilan financier de l'association gestionnaire pour l'exercice 2017. Le compte de résultat fait apparaître un excédent comptable de 7 717,18 €.

Pour mémoire, le compte de résultat de l'exercice 2016 s'était soldé par un déficit comptable de 5 705,91 €.

Monsieur KERRIEN indique que le 5 juin dernier, lors d'une assemblée générale extraordinaire, l'association a été dissoute.

Les membres de l'association ont décidé d'affecter l'actif restant (disponibilités) à la commune.

Considérant ces éléments, il est donc proposé :

- De prendre acte du bilan 2017 du comité de gestion du Foyer Rural.
- D'approuver l'affectation de l'actif restant de l'association à la commune.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **PREND ACTE** des comptes remis par le Comité de Gestion du Foyer Rural pour l'exercice 2017.
- **APPROUVE** l'affectation de l'actif restant de l'association à la commune.

### **12/06/18 - 10 – Travaux et aménagements – Réflexion sur un bâtiment technique pour la construction des chars du carnaval de Broons.**

Monsieur le Maire indique que la commune loue actuellement un hangar à La Tossepilais, non-raccordé à l'électricité, pour un montant d'environ 885 € par an et qui peut accueillir 4 chars.

En 2017, la commune a rencontré un problème pour l'alimentation électrique du bâtiment car le propriétaire n'a pas effectué les démarches auprès d'ERDF.

Après des démarches de la mairie, ERDF a accepté, une dernière fois, de réaliser un branchement provisoire (sous la responsabilité du Maire).

Messieurs RAMARÉ et MIRIEL estiment que ce bâtiment est, en plus, vétuste et ne dispose pas d'eau.

Avant les préparatifs du prochain carnaval (novembre 2019), il convient de réfléchir à une solution afin de ne pas pénaliser les bénévoles qui travaillent sur l'élaboration des chars.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que des élus ont déjà essayé de trouver un local existant, proche du bourg, pour accueillir les chars ; mais sans succès.

Monsieur BOUILLON demande le potentiel de chars que le bâtiment doit pouvoir accueillir.

Monsieur le Maire estime qu'il faut un bâtiment pouvant stocker une dizaine de chars.

En outre, il précise que la commune dispose d'un terrain pouvant accueillir un bâtiment, qu'il soit en structure modulable ou non, à côté de l'atelier technique municipal.

- Le budget pour un bâtiment type « atelier technique » est d'environ 600 000 €.
- Le budget pour un bâtiment type « structure modulable » est d'environ 300 000 €.

Les élus municipaux estiment qu'il faut réaliser un bâtiment plus raisonnable et donc rechercher des constructeurs de bâtiment type « agricole » afin de diminuer les coûts de construction.

En outre, ils considèrent que le futur bâtiment devra avoir une surface d'environ 600 m<sup>2</sup> pour pouvoir accueillir les chars.

Selon Messieurs MIRIEL, RAMARÉ et GOUVARY le coût au m<sup>2</sup> serait ramené à environ 300 €, soit un budget d'environ 180 000 €, hors maîtrise d'œuvre.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le principe de construction d'un « hangar de stockage » d'une surface de 600 m<sup>2</sup>, à proximité de l'atelier technique municipal.

#### **12/06/18 - 11 – Travaux et aménagements – Approbation du projet d'éclairage public des abords du bâtiment de convivialité (plan d'eau).**

Monsieur le Maire rappelle que certains parents souhaiteraient avoir un éclairage des abords du plan d'eau de la Planchette lors des manifestations au bâtiment de convivialité, afin de mieux surveiller les enfants.

Dans ce cadre, il convient de procéder à la pose de deux mâts avec quatre projecteurs chacun pour éclairer la zone.

Le coût de l'opération a été estimé par le SDE 22 :

- 23 000 € HT dont 13 800 € à la charge de la commune (soit 60 %).

Les élus municipaux estiment qu'il est nécessaire d'effectuer ces travaux.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public pour les abords du bâtiment de convivialité présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 23 000 euros HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). La couleur des mâts choisie est le RAL 7016.  
Notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

### **12/06/18 - 12 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des investissements en cours.

- En ce qui concerne l'extension et le réaménagement de la Mairie, il n'y a pas de changement dans le planning depuis la dernière réunion de Conseil Municipal.  
Par ailleurs, les élus peuvent visiter le site en se rendant à la réunion de chantier prévue ce vendredi 15 juin à 14h.
- En ce qui concerne les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur Ouest, la date de mise en service de l'assainissement collectif a été décalée au 15 juin 2018 par Dinan Agglomération.  
Les riverains auront 2 ans pour se raccorder si leur assainissement non-collectif n'est pas aux normes.  
L'entreprise Clément doit remettre en état le chemin d'exploitation qui mène au poste de relèvement (en attente à cause des problèmes des conditions météorologiques).
- En ce qui concerne les travaux pour la création du lotissement de l'Artillerie, la commune a recruté le cabinet TECAM, basé à Fougères, pour la mission de maîtrise d'œuvre.  
Les études sont en cours.
- En ce qui concerne les travaux pour la création d'un nouveau camping, la commune a recruté le cabinet INERMIS, basé à Plouër-sur-Rance, pour la mission de maîtrise d'œuvre.  
Les études sont en cours.
- En ce qui concerne les travaux d'aménagement de la rue des Ecoles, l'entreprise Colas a commencé les travaux le 17 avril dernier et doit terminer son intervention pour la fin du mois de juin.
- En ce qui concerne divers petits travaux, la commune va aménager trois places en « arrêt minute » dans la rue de la Trinité (en cours).  
En outre, la pose des bornes électriques (marché, décorations de Noël) sur la Place Du Guesclin est également en cours.
- Enfin, en ce qui concerne l'aménagement d'une liaison douce entre le Lattay et le centre-ville, les travaux d'effacement des réseaux le long de la RD712 sont réalisés par l'entreprise STE.



L'entreprise Lessard, titulaire du marché pour la liaison douce, a démarré ces travaux du côté « Lattay ».

Excepté la dépose des poteaux en béton et les enrobés, les travaux devraient se terminer le 27 juillet 2017.

Par ailleurs, Monsieur le Maire signale que l'enlèvement des poteaux en béton à Frilouze a été réalisé.

### **12/06/18 - 13 – Affaires foncières – Cession d'un terrain cadastré section ZB numéro 56, sis La Ville Bougault.**

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une demande de Monsieur Sylvain Piedvache pour acquérir la parcelle cadastrée section ZB numéro 56 appartenant à la collectivité, d'une surface de 228 m<sup>2</sup>, au lieu-dit « La Ville Bougault ».

Cette parcelle ne dessert aucune autre propriété que celle de M. Piedvache.

France Domaine a estimé la valeur vénale actuelle des terrains à 228 euros (soit 1 euro par m<sup>2</sup>).

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé de céder ce terrain à 1 euro par m<sup>2</sup>, soit un total de 228 euros.

**Vu** l'avis de France Domaine en date du 25 mai 2018,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** de céder la parcelle cadastrée section ZB numéro 56 (228 m<sup>2</sup>) à Monsieur Sylvain Piedvache au prix de 228 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette vente (ou en cas d'empêchement Monsieur DUVAL ou Monsieur HERVE, adjoints délégués).

### **12/06/18 - 14 – Affaires foncières – Cession d'une bande de terrain, sise impasse Louis Rochefort.**

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une demande de Monsieur Jean-Luc SIMON pour acquérir une bande de terrain, d'une surface de 42 m<sup>2</sup>, dans l'impasse Louis Rochefort.

En effet, ce dernier va prochainement acquérir la maison d'habitation située au 7 impasse Jean Miriel, parcelle cadastrée AC 503.

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

**Vu** les précédentes acquisitions similaires, il est proposé de céder le terrain à 15 € par m<sup>2</sup>.

**Vu** l'avis de France Domaine,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** de céder la bande de terrain (42 m<sup>2</sup>) en limite de la parcelle AC 503 à Monsieur Jean-Luc SIMON au prix de 630 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette vente (ou en cas d'empêchement Monsieur DUVAL ou Monsieur HERVE, adjoints délégués).

**12/06/18 - 15 – Affaires foncières – Changement de la numérotation des biens immobiliers cadastrés section AC numéros 173 et 175 (rue de Paris).**

Monsieur le Maire rappelle qu'historiquement, les parcelles cadastrées AC 173 et 175 étaient une et une seule propriété.

La numérotation était donc la suivante :

- Parcelle AC 172 : 1 rue de Paris.
- Parcelles AC 173 et 175 : 3 rue de Paris.

Aujourd'hui, les parcelles AC 173 et 175 sont deux propriétés distinctes.

En outre, le bâtiment situé sur la parcelle AC 173 a été divisé en deux propriétés (locaux professionnels et appartement).

Il est donc proposé de changer la numérotation de la rue de Paris comme suit :

- Parcelle AC 172 : 1 rue de Paris.
- Parcelle AC 173 (locaux professionnels - rez-de-chaussée) : 3 rue de Paris.
- Parcelle AC 173 (appartement - étages) : 5 rue de Paris.
- Parcelle AC 175 : 7 rue de Paris.

**Vu** l'acte notarié, en date du 19 décembre 2012, divisant la parcelle AC 173 en deux propriétés,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le changement d'adresse des biens immobiliers de la rue de Paris tel que présenté ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour enregistrer cette modification au Centre des Impôts Fonciers de DINAN.

**12/06/18 - 16 – Eau et Assainissement – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017.**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire présente ce rapport au Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Broons. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- **DÉCIDE** de mettre à disposition du Public ledit rapport.

**12/06/18 - 17 – Questions diverses.**

- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 09 juillet 2018, 19h30.
- Madame ENGEL rappelle que ce vendredi 15 juin, une cérémonie se déroulera à Broons en hommage à Jean-Baptiste Planchais, mort en déportation pendant la seconde guerre mondiale, par la compagnie de l'école de gendarmerie de Châteaulin.
  - 9h30 : cérémonie au cimetière sur la tombe.
  - 10h15 : cérémonie au monument aux morts de la commune avec la compagnie au complet.
  - 11h00 : prise de parole des autorités et vin d'honneur à la salle des fêtes.
- Monsieur le Maire fait un point sur les inondations survenues au début du mois de juin. De nombreux cas ont été résolus et la commune a reçu des remerciements pour son soutien et sa réactivité pour solutionner les problèmes. Madame PRÉAUCHAT demande un point sur la situation de la fumière située à Linée. En effet, cette dernière n'est pas couverte et par temps de pluie, le lisier va dans le fossé. Tout cela à proximité du captage d'eau potable. Monsieur le Maire rappelle que cette situation a été signalée à plusieurs reprises auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP). Cette dernière avait accordé un délai à l'agriculteur pour réaliser les travaux nécessaires à la protection de l'environnement. La Mairie va reprendre contact avec la DDPP avant de signaler ce problème à la Police de l'Eau.
- Monsieur le Maire indique aux élus municipaux que la commune a reçu la convention signée de la Préfecture pour l'obtention du label « Villages Etapes ». Les panneaux devraient être posés sur la RN12 pour le 6 juillet. Il conviendra d'organiser une inauguration, vraisemblablement sur l'aire de loisirs de la Planchette.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*